

Mustafa, un réfugié afghan qui vit en Hongrie depuis 2009, vient d'être rejoint par sa famille.



# EUROPE



## | FAITS MARQUANTS |

- Le HCR a progressé dans ses efforts de renforcement des régimes d'asile en Europe, consistant à promouvoir l'harmonisation des procédures et l'amélioration des conditions d'accueil, et à plaider pour que la détention ne soit utilisée qu'en dernier recours.
- En Europe du Sud-Est, le HCR a coopéré avec l'OIM pour aider les gouvernements à renforcer la capacité de leurs régimes d'asile et de gestion des migrations à répondre aux besoins de protection des personnes qui relèvent de la compétence du Haut Commissariat au sein des flux migratoires mixtes.
- Le HCR et ses partenaires, dont le Bureau européen d'appui en matière d'asile (BEA), ont aidé les autorités bulgares à améliorer les conditions d'accueil sur leur territoire, pour faire face à un afflux soudain de demandeurs d'asile syriens.
- Si la plupart des États de la région ont accordé une protection, sous une forme ou une autre, aux Syriens, des cas de refoulement ont été observés à certaines frontières. Plusieurs États ont offert des places à des réfugiés syriens dans le cadre du Programme d'admission pour motifs humanitaires ou en augmentant leurs quotas de réinstallation.
- La tragédie survenue en octobre à Lampedusa, durant laquelle des centaines de personnes ont perdu la vie en mer, a entraîné un resserrement de la collaboration entre le HCR et divers partenaires, dont des gouvernements. Dans son Initiative sur la Méditerranée centrale, l'Organisation propose de prendre un certain nombre de mesures au sein de l'Union européenne (UE), ainsi que dans les pays d'origine, de transit et de premier asile, pour prévenir de telles catastrophes. L'Union européenne a mis sur pied une équipe spéciale pour la Méditerranée.
- Appelant à éliminer l'apatridie en Europe d'ici à 2024, le HCR a recommandé aux États qui n'étaient pas encore signataires des Conventions sur l'apatridie d'y adhérer. Depuis la commémoration, en 2011, du 50<sup>e</sup> anniversaire de la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie, neuf pays européens ont adhéré à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie et/ou à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides. En 2013, la Lituanie et le Monténégro ont adhéré à la Convention de 1961 et l'Ukraine a adhéré aux deux Conventions, de sorte qu'il y a aujourd'hui en Europe 37 États parties à la Convention de 1954 et 27 États parties à la Convention de 1961.
- La recherche de solutions durables est restée une priorité. Le HCR a entamé des consultations avec les gouvernements concernés dans les Balkans occidentaux, afin d'étudier les moyens de mettre fin au statut des réfugiés originaires de Bosnie-Herzégovine et de Croatie, déplacés par les guerres qui ont troublé la région entre 1991 et 1995, en application de la clause de cessation « en raison de circonstances ayant cessé d'exister » de la Convention de 1951. En partenariat avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le HCR a assuré le suivi du Programme régional de logement dans quatre pays des Balkans occidentaux. Le programme est destiné à faciliter l'intégration sur place de 74 000 individus déplacés par les conflits de 1991-1995.



## | Environnement opérationnel |

Selon les données disponibles, près d'un demi-million de personnes ont demandé l'asile en Europe, ce qui représente une progression de 32 pour cent par rapport à 2012. Cependant, ce chiffre doit être examiné avec circonspection, car bon nombre d'individus déposent des demandes dans plus d'un pays européen au cours de la même année. Les groupes de demandeurs d'asile les plus importants étaient originaires de République arabe syrienne (Syrie), de la Fédération de Russie, de Serbie et du Kosovo (résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité), d'Afghanistan, du Pakistan, de Somalie, d'Érythrée et d'Iraq. Les 28 États membres de l'Union ont enregistré 87 pour cent des demandes soumises en Europe, l'Allemagne, la France, la Suède, le Royaume-Uni et l'Italie recevant le plus grand nombre de requêtes.

Sur le nombre total de demandeurs d'asile enregistrés dans l'Union européenne au cours de l'année, 53 800 étaient originaires de Syrie. Près de 33 000 d'entre eux ont sollicité l'asile dans trois pays seulement : la Suède (16 300), l'Allemagne (11 900) et la Bulgarie (4 500). Parmi tous les pays de la région opérationnelle Europe, la Turquie est celui qui a reçu le plus grand nombre de demandes d'asile, émanant principalement de Syriens, d'Afghans, d'Iraqiens et d'Iraniens. L'adoption par la Turquie en 2013 d'une nouvelle loi sur les étrangers et la protection internationale, qui encadre la protection de l'ensemble des demandeurs d'asile et des réfugiés, indépendamment de leur pays d'origine, est une avancée dont on ne peut que se féliciter.

Les activités du HCR en Europe ont consisté notamment à plaider pour l'accès au territoire, la limitation du recours à la détention, l'amélioration et l'harmonisation des procédures d'asile et la protection dans le cadre des mouvements migratoires mixtes, y compris par le sauvetage en mer.

Si l'afflux de Syriens a représenté le défi principal pour les opérations de la région, le HCR a également centré son attention sur la situation des populations réfugiées de longue date et les solutions durables permettant d'y remédier, ainsi que sur l'adhésion aux Conventions sur l'apatridie.

Dans certains pays, la conjoncture économique difficile a entraîné une montée du racisme, de l'intolérance religieuse et de la xénophobie à l'encontre des personnes qui relèvent de la compétence du HCR. L'Organisation a cherché à remédier à ces problèmes par le plaidoyer et la protection juridique.

À la fin de l'année, la région a senti les répercussions des tensions qui s'intensifiaient en Ukraine. Tout en participant à l'effort interorganisations de planification de mesures d'urgence pour la situation en Ukraine, le HCR a appelé la Commission européenne, le BEA et les États concernés, membres ou non membres de l'UE, à intégrer des dispositions pour faire face à tout afflux en provenance d'Ukraine dans leurs plans d'urgence.

## | Collaboration avec les partenaires |

La collaboration étendue du HCR avec l'Union européenne et ses institutions et agences, le Conseil de l'Europe, l'OSCE et d'autres partenaires, vise à faire en sorte que les demandeurs d'asile, les réfugiés et les autres personnes relevant de la compétence de l'Organisation soient protégés, et leur droit à la sûreté et à la dignité respecté, dans les 49 pays de la région Europe. Au fil des ans, le Haut Commissariat a également tissé d'étroites relations avec la Commission européenne, le BEA, l'Agence européenne de gestion des frontières Frontex et des représentants des États membres dans les domaines en rapport avec l'asile et les migrations.

L'OIM, la Commission internationale catholique pour les migrations (CICM), le Conseil européen pour les réfugiés et les

exilés et le Réseau européen sur l'apatridie figurent également au nombre des partenaires importants. Le HCR travaille en outre avec de nombreuses ONG intervenant auprès des migrants et des demandeurs d'asile, des magistrats et des instituts d'enseignement supérieur.

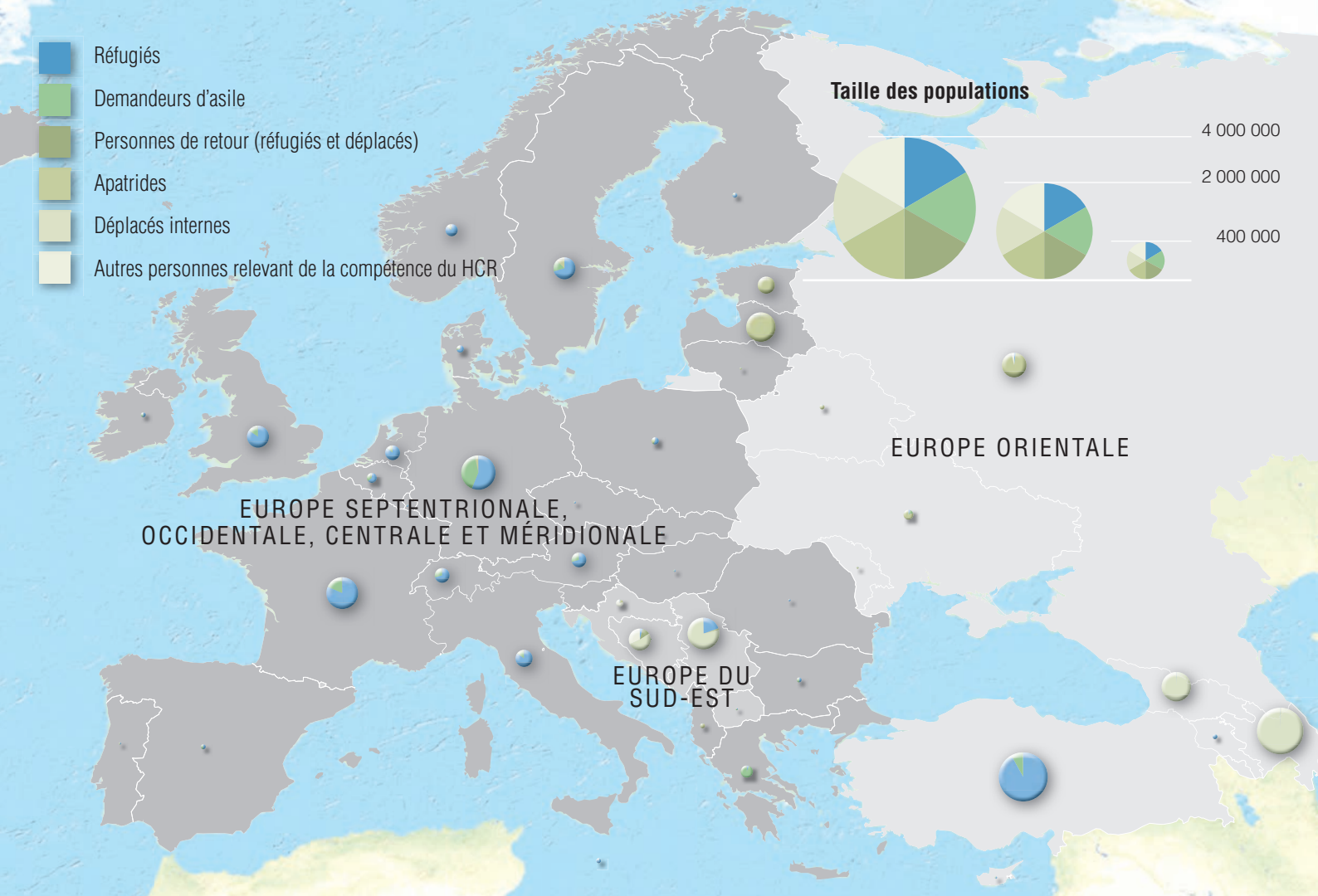
## | Réalisations et impact |

Le HCR a interagi avec les médias pour sensibiliser l'opinion publique aux urgences humanitaires, promouvoir la protection des personnes relevant de sa compétence dans les pays européens, et encourager les attitudes positives à l'égard des réfugiés au sein de la société. À cet effet, il a appliqué une stratégie à plusieurs volets, associant des campagnes publiques et l'organisation d'événements destinés à attirer l'attention sur les problèmes liés au déplacement. Des efforts ont été consentis pour assurer l'exactitude des informations publiées dans les médias, utiliser davantage les médias sociaux au bénéfice des déplacés et promouvoir des témoignages émouvants sur des histoires vécues.

Suite à l'augmentation du nombre de réfugiés et de migrants disparus en mer, le HCR a élaboré l'Initiative sur la Méditerranée centrale. Pour sa part, l'Union européenne a mis sur pied une équipe spéciale pour la Méditerranée, prenant en considération les recommandations du HCR.

Face à l'augmentation des mouvements mixtes, composés de réfugiés et de migrants, en Europe du Sud-Est, le HCR et l'OIM ont aidé les gouvernements de cette région à se doter de moyens nationaux et régionaux plus solides pour répondre à ces flux en tenant compte des besoins de protection. Une version préliminaire d'un plan d'action régional accorde la priorité à la mise en place de systèmes d'admission attentifs à la protection, à l'amélioration des conditions d'accueil et à l'application de procédures d'asile justes et efficaces.

L'accès à la protection pour les personnes fuyant le conflit en Syrie s'est



amélioré, les 49 pays européens leur offrant certaines formes de protection. Toutefois, la qualité de la protection offerte variait d'un pays à l'autre, certains États reconnaissant la qualité de réfugié aux Syriens et d'autres leur accordant un statut moindre.

Pour encourager une plus grande harmonisation de la réponse aux demandes d'asile à travers l'Europe, le HCR a prodigué des conseils sur les procédures de détermination du statut et sur les conditions d'accueil adéquates aux gouvernements et aux partenaires de la région. Il a également soutenu l'adoption par le Parlement européen du régime d'asile européen commun (RAEC), qui vise à établir des normes d'accueil et d'asile et à harmoniser les procédures dans l'ensemble de l'Union.

Dans le cadre de son projet Initiative qualité, le HCR a évalué les procédures et les décisions en matière d'asile en Arménie, en Azerbaïdjan, au Bélarus, en Géorgie, en République de Moldova et en Ukraine. L'utilisation de listes de contrôle et de procédures

opérationnelles harmonisées a permis d'améliorer les procédures d'asile dans chacun de ces pays. Le HCR et l'OSCE ont également élaboré une liste de contrôle sur la protection, qui sera lancée en 2014 et utilisée dans les missions de l'OSCE sur le terrain en Europe et ailleurs.

Une attention considérable a été accordée aux évaluations de la crédibilité et de la vulnérabilité des demandes d'asile, ainsi qu'à celles déposées par des personnes qui craignaient de subir des mutilations génitales féminines ou qui en avaient déjà été victimes. La publication d'une étude statistique sur les mutilations génitales féminines et l'asile en Europe a contribué à améliorer la protection des victimes de cette pratique.

Le HCR a poursuivi une stratégie de participation aux procédures judiciaires, intervenant officiellement dans 10 affaires en rapport avec des questions qui relevaient de sa compétence, portées devant des cours nationales ou européennes. Les cours ont noté l'utilité des informations

sur les pays d'origine et d'asile communiquées par le HCR.

Des efforts énergiques ont été déployés afin de trouver des solutions durables pour les 1 000 Afghans réfugiés de longue date en Fédération de Russie, qui ont besoin de protection internationale. Une évaluation des besoins de 784 de ces individus a déterminé qu'un tiers d'entre eux environ avaient besoin de protection internationale, 87 nécessitant une réinstallation d'urgence. Le HCR continuera de rechercher des solutions pour ces individus en 2014.

Le Groupe de travail sur l'intégration et le projet "Intégration des réfugiés : capacité et évaluation", financés par le Fonds européen pour les réfugiés, ont renforcé le soutien et le plaidoyer pour l'intégration des réfugiés dans l'Union européenne. À l'issue d'une conférence des donateurs organisée en 2012 à Sarajevo, la mise en œuvre du programme régional de logement pour les réfugiés, approuvé dans quatre pays européens, a débuté en

## INFORMATIONS FINANCIÈRES

Le budget de 197 millions de dollars E.-U. approuvé par le Comité exécutif pour les opérations en Europe en 2013 a été revu à la hausse à la fin de l'année et fixé à 385 millions de dollars E.-U. Cette augmentation était destinée à répondre à des besoins supplémentaires liés à la crise de réfugiés syriens en Turquie et dans plusieurs États membres de l'UE, notamment en Allemagne, en Bulgarie et en Suède. Le montant révisé est en hausse de 151 millions par rapport au budget 2012, qui s'élevait à 234 millions à la fin de l'année.

Le budget opérationnel a été alloué, à hauteur de 86 pour cent, à des programmes pour les réfugiés, les fonds restants étant consacrés aux programmes pour les déplacés internes (9 pour cent), les apatrides (3 pour cent) et les activités de réintégration (2 pour cent). Si l'on excepte le cas de la Turquie et de la Bulgarie, les dépenses dans la région sont restées stables.

Ayant sollicité 385 millions de dollars E.-U. pour ses opérations en Europe au cours de l'année 2013, le HCR n'a pu dépenser que 44 pour cent de ce montant (170,8 millions), en raison d'un manque de financement. Ceci a privé l'Organisation d'une partie des moyens nécessaires pour assurer un suivi complet et une réponse globale en matière de protection dans certaines parties de l'Europe et a rendu difficile le renforcement des capacités de ses partenaires dans la région.

2013. Fin 2013, 300 individus vulnérables avaient d'ores et déjà bénéficié de ce projet, qui devrait en aider 8 000 au total.

Le HCR, l'OIM et la CICM ont poursuivi leur coopération au sein du réseau européen sur la réinstallation, financé par la Commission européenne ; le réseau a davantage mis l'accent sur la réinstallation d'urgence comme mesure importante pour sauver des vies. La Belgique et la Suisse ont entamé des programmes de réinstallation réguliers en 2013, alors qu'un certain nombre d'autres pays européens, dont l'Autriche, le Liechtenstein, le Luxembourg et la République de Moldova ont assuré une réinstallation et/ou une admission *ad hoc* au titre du Programme d'assistance humanitaire, répondant à l'appel lancé par le HCR pour que 30 000 Syriens soient admis en Europe en 2013-2014. L'Organisation espère accroître la réinstallation dans les pays de la région qui ont les moyens d'accueillir un plus grand nombre de personnes sur leur territoire. Quelque 5 500 personnes ont été réinstallées en Europe en 2013, contre environ 5 600 en 2012.

Le HCR a intensifié son plaidoyer en faveur de l'adhésion aux Conventions sur l'apatridie auprès des gouvernements ; en conséquence, la Lituanie et le Monténégro ont adhéré à la Convention de 1961, l'Ukraine adhérant pour sa part à la fois à la Convention de 1954 et à la Convention de 1961.

## | Contraintes |

L'accès au territoire, les cas de refoulement, la détention, l'uniformité des procédures de détermination du statut, l'apatridie, la xénophobie et le racisme ont représenté les principaux défis en Europe en 2013.

La Bulgarie n'était pas préparée à faire face à un afflux d'arrivants en 2013, de sorte que le pays a sollicité l'intervention du HCR. Avec l'appui de divers partenaires, dont le BEA, l'Organisation a aidé les autorités bulgares à améliorer les conditions d'accueil des réfugiés.

En Europe orientale, les régimes d'asile sont restés fragiles et vulnérables aux changements et sensibilités politiques. De faibles taux de reconnaissance, ainsi que des cas de refoulement et d'enlèvement, ont été observés dans la sous-région ; parallèlement, des contraintes en matière de ressources ont entravé l'intégration sur place. Si la plupart

des États d'Europe du Sud-Est ont adopté des législations conformes aux normes internationales, leur mise en œuvre laisse souvent à désirer.

La forte augmentation du nombre de personnes arrivant par voie maritime a soumis les pays riverains à d'immenses pressions en 2013, en particulier au lendemain de la tragédie de Lampedusa. L'Italie, la Grèce, l'Espagne et Malte ont accueilli la majorité des arrivants par voie de mer, dont le nombre s'est élevé à quelque 60 000 en 2013, un total trois fois supérieur à celui de 2012.

L'apatridie demeure une source d'inquiétude en Europe, ce problème touchant quelque 670 000 individus, pour la plupart d'anciens citoyens soviétiques vivant aujourd'hui en Fédération de Russie et dans les États baltes. L'apatridie pose également un problème au sein de la population rom d'Europe du Sud-Est, dont beaucoup de membres sont dépourvus de documents d'état civil. Le HCR a appelé les gouvernements à intensifier leurs efforts pour permettre à ces individus d'acquérir une nationalité ou d'obtenir confirmation de leur nationalité. L'apatridie touche également les populations de migrants.

Seuls quelques pays se sont dotés d'une procédure officielle de détermination du statut d'apatride et/ou d'un cadre législatif réglementant la protection des apatrides. À l'approche de la commémoration du 60<sup>e</sup> anniversaire de la Convention de 1954 en 2014 et suite aux engagements pris par divers États en 2011, le HCR espère voir les États européens non signataires adhérer aux Conventions sur l'apatridie. Sur les 49 pays que compte la région Europe, 12 doivent toujours adhérer à la Convention de 1954 et 22 n'ont pas encore signé la Convention de 1961. Au total, 12 pays n'ont adhéré ni à l'une ni à l'autre des deux Conventions.

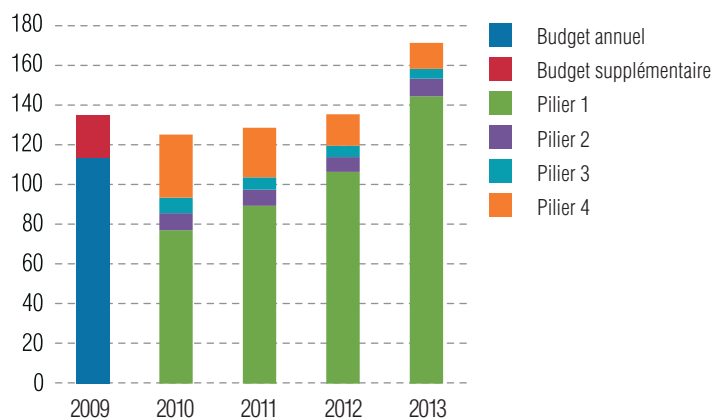
Les difficultés économiques que connaît l'ensemble de la région, l'augmentation des pressions politiques et publiques exercées sur les décideurs pour qu'ils limitent l'immigration irrégulière, et la distinction de moins en moins nette entre les personnes qui ont véritablement besoin d'un asile et les migrants en situation irrégulière ont attisé l'intolérance, le racisme et la xénophobie. Plusieurs incidents, dont des agressions visant spécifiquement des personnes qui relevaient de la compétence du HCR, ont été signalés. ■

## BUDGET ET DÉPENSES EN EUROPE | dollars E.-U.

Opération		Pilier 1 Programme pour les réfugiés	Pilier 2 Programme pour les apatrides	Pilier 3 Projets pour la réintégration	Pilier 4 Projets pour les déplacés internes	Total
<b>EUROPE ORIENTALE</b>						
Arménie	Budget	4 238 618	83 192	0	0	4 321 810
	Dépenses	1 843 891	83 192	0	0	1 927 082
Azerbaïdjan	Budget	4 528 287	323 577	0	1 048 633	5 900 497
	Dépenses	2 992 580	55 337	0	289 860	3 337 776
Géorgie	Budget	2 188 385	802 505	0	12 027 628	15 018 517
	Dépenses	1 524 639	558 926	0	4 902 468	6 986 033
Fédération de Russie	Budget	7 838 378	593 503	0	0	8 431 881
	Dépenses	5 449 288	517 712	0	0	5 967 000
Turquie	Budget	225 385 010	173 391	0	0	225 558 401
	Dépenses	68 282 276	41 170	0	0	68 323 446
Ukraine - Bureau régional <sup>1</sup>	Budget	10 407 276	1 315 000	0	0	11 722 276
	Dépenses	6 968 569	298 813	0	0	7 267 382
<b>Sous-total</b>	<b>Budget</b>	<b>254 585 954</b>	<b>3 291 168</b>	<b>0</b>	<b>13 076 261</b>	<b>270 953 382</b>
	<b>Dépenses</b>	<b>87 061 243</b>	<b>1 555 149</b>	<b>0</b>	<b>5 192 328</b>	<b>93 808 719</b>
<b>EUROPE DU SUD-EST</b>						
Bosnie-Herzégovine	Budget	3 401 638	1 635 389	0	4 117 966	9 154 993
	Dépenses	2 284 727	988 930	0	2 413 281	5 686 938
Croatie	Budget	1 622 763	408 355	2 969 382	0	5 000 500
	Dépenses	899 376	293 572	1 763 381	0	2 956 329
Kosovo (S/RES/1244 (1999))	Budget	3 127 562	1 371 306	4 251 858	216 667	8 967 393
	Dépenses	1 199 178	1 218 992	3 211 855	0	5 630 025
Monténégro	Budget	4 315 047	247 815	0	0	4 562 862
	Dépenses	2 421 128	169 170	0	0	2 590 297
Serbie	Budget	2 133 223	1 202 359	0	15 915 225	19 250 806
	Dépenses	1 394 361	1 044 916	0	5 389 097	7 828 375
L'ex-République yougoslave de Macédoine	Budget	3 598 315	385 829	0	0	3 984 144
	Dépenses	1 946 641	317 083	0	0	2 263 724
<b>Sous-total</b>	<b>Budget</b>	<b>18 198 548</b>	<b>5 251 053</b>	<b>7 221 240</b>	<b>20 249 857</b>	<b>50 920 698</b>
	<b>Dépenses</b>	<b>10 145 410</b>	<b>4 032 664</b>	<b>4 975 236</b>	<b>7 802 378</b>	<b>26 955 688</b>

## DÉPENSES EN EUROPE | 2009-2013

Millions (dollars E.-U.)



<i>Opération</i>		Pilier 1 Programme pour les réfugiés	Pilier 2 Programme pour les apatrides	Pilier 3 Projets pour la réintégration	Pilier 4 Projets pour les déplacés internes	Total
<b>EUROPE SEPTENTRIONALE, OCCIDENTALE, CENTRALE ET MÉRIDIONALE</b>						
Belgique - Bureau régional <sup>2</sup>	Budget	12 892 458	1 710 837	0	0	14 603 295
	Dépenses	11 215 274	1 404 218	0	0	12 619 492
Hongrie - Bureau régional <sup>3</sup>	Budget	13 105 174	1 389 143	0	0	14 494 317
	Dépenses	9 278 196	1 066 159	0	0	10 344 354
Italie - Bureau régional <sup>4</sup>	Budget	21 518 182	210 702	0	0	21 728 884
	Dépenses	18 759 704	114 120	0	0	18 873 824
Espagne	Budget	1 958 882	32 841	0	0	1 991 722
	Dépenses	1 958 882	32 841	0	0	1 991 722
Suède - Bureau régional <sup>5</sup>	Budget	2 600 966	773 066	0	0	3 374 032
	Dépenses	1 749 357	614 188	0	0	2 363 545
Activités régionales	Budget	7 076 939	0	0	0	7 076 939
	Dépenses	3 840 176	0	0	0	3 840 176
<b>Sous-total</b>	<b>Budget</b>	<b>59 152 601</b>	<b>4 116 589</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>63 269 190</b>
	<b>Dépenses</b>	<b>46 801 588</b>	<b>3 231 526</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>50 033 114</b>
<b>Total Europe</b>	<b>Budget</b>	<b>331 937 104</b>	<b>12 658 810</b>	<b>7 221 240</b>	<b>33 326 118</b>	<b>385 143 271</b>
	<b>Dépenses</b>	<b>144 008 241</b>	<b>8 819 339</b>	<b>4 975 236</b>	<b>12 994 706</b>	<b>170 797 521</b>

<sup>1</sup> Inclut les activités dans le Bélarus et la République de Moldova.

<sup>2</sup> Inclut les activités en Allemagne, Autriche, France, Irlande, aux Pays-Bas, du bureau de liaison en Suisse et au Royaume-Uni.

<sup>3</sup> Inclut les activités en Bulgarie, République tchèque, Pologne, Roumanie, Slovaquie et Slovénie.

<sup>4</sup> Inclut les activités en Albanie, à Chypre, en Grèce et à Malte.

<sup>5</sup> Inclut les activités au Danemark, en Estonie, Finlande, Islande, Lettonie, Lituanie et Norvège.



## CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES POUR L'EUROPE | dollars E.-U.

<i>Donateur</i>	Pilier 1 Programme pour les réfugiés	Pilier 2 Programme pour les apatrides	Pilier 3 Projets pour la réintégration	Pilier 4 Projets pour les déplacés internes	Tous les piliers	Total
Allemagne				373 134		373 134
Arménie					98 172	98 172
Australie	719 040					719 040
Autriche	196 871				46 752	243 623
Azerbaïdjan	6 948					6 948
Belgique	91 609					91 609
Canada	1 407 095					1 407 095
Chine	1 000 000					1 000 000
Croatie					70 032	70 032
Donateurs privés - Allemagne		135 685				135 685
Donateurs privés - Espagne	6 468					6 468
Donateurs privés - Grèce	76 628					76 628
Donateurs privés - Pays-Bas	187 668					187 668
Donateurs privés - République tchèque					1 337	1 337
Donateurs privés - Serbie				20 416		20 416
Donateurs privés - Suisse					522	522
Espagne	503 685				499 455	1 003 140
Estonie	165 563					165 563
États-Unis d'Amérique	43 156 580				25 600 000	68 756 580
Fédération de Russie				100 000	450 000	550 000
Fonds fiduciaire des Nations Unies pour la sécurité humaine				11 439		11 439
France	767 834					767 834
Hongrie					194 854	194 854
Initiative des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit	9 940					9 940
Irlande	715 026					715 026
Italie	2 087 217				180 000	2 267 217
Japon	7 500 000					7 500 000
Koweït	10 752 688				125 000	10 877 688
Malte	51 656					51 656
Norvège				36 783		36 783
Organisation internationale pour les migrations	41 672					41 672
Pays-Bas				1 364 177		1 364 177
Pologne					69 100	69 100
Portugal	108 696					108 696
République tchèque					26 665	26 665
Roumanie					131 665	131 665
Royaume-Uni	666 667					666 667
Suisse	870 511			539 957		1 410 468
Union européenne	17 748 817		950 833	761 792		19 461 442
<b>Total</b>	<b>88 838 878</b>	<b>135 685</b>	<b>950 833</b>	<b>3 207 699</b>	<b>27 493 552</b>	<b>120 626 646</b>